

ANNEE 2026/2027

Jour	Lieu Ancienne école d'Averton	Cours	Horaire
Jeudi	Averton	Gym Douce Adultes/Séniors	9h30/10h30
Jeudi	Averton	Danse classique SILVER SWAN Adultes /Séniors	10h30/11h30
Jeudi	Averton	Eveil Ballet COPPELIA 3/6 ans	16h40/17h40
Jeudi	Averton	Danse classique CASSE NOISETTE 7/10 ans	17h50/18h50
Jeudi	Averton	Fit Danse Ados /Adultes	19h/20h

NB La totalité de l'inscription 2026 / 2027 sera encaissée (10 Sept/ 10 Oct/ 10 Nov)

Inscription 1 cours par semaine (inscription individuelle)	150 €
Inscription 2 cours par semaine (pour la même personne)	250 €
Remise pour 2 inscriptions annuelles de la même famille	-20 €
Cours à l'unité	10 €
Carte individuelle de 10 cours valable 3 mois date à date	90 €
Cours d'essai 1 par personne et par discipline (déduits de l'inscription annuelle de la personne)	5€

COURS D'ESSAI DANSE- GYM- FIT DANSE
Horaires des cours du JEUDI
Le LUNDI 29 JUIN

Renseignements et Inscriptions
SAMEDI 4 Juillet de 10h à midi
A la salle d'Averton (ancienne école)

NOUVEAU sur AVERTON
DANSE CLASSIQUE -GYM- FIT DANSE


Le Petit Conservatoire d'EVA

Professeure en conservatoire diplômée Mme TRACE

Diplôme d'Etat DE Danse Classique

Brevet d'Etat d'Educateur Sportif BEES « Métiers de la Forme »

Association « TRACES D'ARTS » 07 75 86 08 82 evafillettetrace@gmail.com

 « Le Petit Conservatoire D'EVA »

FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE

Du 10 septembre 2026 au 01 juillet 2027 inclus

(Hors vacances scolaires)

Nom du tuteur légal ou de l'élève :.....

Nom et Prénom de l'élève :.....

Date de naissance de l'élève pour les enfants:.....

Adresse:.....

CP :.....Ville :.....

Téléphone:.....

E-mail :.....

Horaire du ou des cours choisis :.....

Dossier:

- Paiement de l'Inscription annuelle (payable en trois fois)
- Cours à l'unité 10 euros par séance (encaissés au début de la classe)
- Carte de 10 cours payable en 1 fois à la première séance
- Certificat médical obligatoire de moins de 3 mois (gym, Fit, Danse)
- Signature du règlement intérieur

Mode de paiement : chèque (s) ou espèces
Chèque(s) à l'ordre de l'association loi 1901 « TRACES D'ARTS »

Règlement intérieur de l'Association « TRACES D'ARTS » 2026/2027

Article 1 : « Conditions d'inscription »

Pour des raisons d'assurance et de sécurité, aucun élève ne sera admis (se) au cours sans avoir finalisé et acquitté entièrement son inscription (dépôt de tous les chèques à l'inscription). Un cours d'essai unique par discipline et par élève est possible dont le prix forfaitaire est de 5 euros qui seront déduits de l'inscription annuelle. L'inscription n'étant pas effectuée pour le ou les cours d'essai l'Association TRACES D'ARTS ne sera pas tenue responsable en cas de vol, d'accident ou de tout problème survenu.

En raison de la loi liée à la pratique de la DANSE (Ministère Culture et francophonie), un certificat médical individuel de non contre-indication de la pratique de la Danse datant de moins de 3 mois à donner au début des cours le 10 septembre 2026, quel que soit l'âge de l'élève est obligatoire pour la pratique des cours. Tout élève qui ne fournira pas celui-ci se verra refuser la pratique de l'activité et ce jusqu'à ce que le dossier d'inscription soit complet (le formulaire d'inscription rempli + le règlement intérieur daté et signé + le certificat médical).

Section GYM et FIT DANSE certificat médical valide 3 ans à donner la première année au début des séances en septembre 2026 (Ministère Jeunesse et Sport).

Paielement des séances à l'unité au début de chaque cours, pour à la carte de 10 classes avant le début de la première séance d'une série de 10.

Article 2 : « Tenue et matériels »

La tenue de Danse classique est réglementaire et obligatoire pour tous les cours d'EVEIL BALLET, de DANSE CLASSIQUE (voir directement auprès du professeur), les cheveux doivent être attachés en chignon à chaque cours pour tous les enfants (avoir le matériel dans le sac de danse le professeur aidera les enfants à faire le petit chignon) prévoir une petite serviette et de l'eau.

Pas de BIJOUX en cours de danse.

Chaque élève doit avoir sa tenue à chaque cours.

Tenue libre et confortable pour la section GYM / FIT DANSE.

Article 3 : « Planning et Absences »

L'Association met en place un planning en début de chaque nouvelle année scolaire toutefois des remaniements peuvent être effectués à la rentrée de septembre et au début du second semestre février, ouverture de nouveaux horaires si certaines classes sont trop nombreuses par exemple ou nouveautés.

NB/ Pour qu'une classe DANSE ou GYM FIT DANSE soit ouverte un minimum de 4 élèves inscrits à l'année est obligatoire. Maximum 15.

Si à titre exceptionnel des cours sont annulés par le professeur pour raisons professionnelles, ils pourront être rattrapés en fonction de la disponibilité du professeur et de la salle durant certaines vacances scolaires et jours fériés.

NB : Toute absence d'un élève pour raison familiale ou personnelle ne donne en aucun cas droit à un remplacement des cours manqués.

Les parents et les élèves s'engagent en choisissant de s'inscrire aux cours de l'association « TRACES D'ARTS » à une présence régulière assidue de chaque cours afin que la qualité de l'enseignement et l'homogénéité des classes puissent être maintenues et par correction également vis-à-vis du professeur et du travail pédagogique.

Des absences répétées ou longues ou régulières d'un élève entraînent un manque d'acquisition de celui-ci et conduit à la désorganisation pédagogique de tout le groupe en l'excluant ainsi lui-même auprès de ses camarades.

Par conséquent l'association se réserve le droit d'annuler l'inscription d'un élève et sans qu'aucun remboursement ne puisse être réclamé, en cas de plus de 3 absences consécutives non justifiées ou non expliquées ou dont l'attitude porterait atteinte à la sécurité d'autrui et de lui-même ainsi qu'un comportement irrespectueux, et si l'éthique de l'association n'est pas respectée.

Lorsque l'inscription est annuelle, toute année commencée est due dans sa totalité et sera encaissée.

Les cartes de 10 cours ont une validité de trois mois de date à date et sont individuelles.

Les cours ont lieu hors vacances scolaires.

Article 4 : « Déontologie de l'association et Objectif Artistique »

Les cours ne sont pas publics afin de ne pas perturber les élèves, en revanche plusieurs rdv Danse dans l'année vous seront proposés comme des portes ouvertes, démonstrations, Spectacles, manifestations au sein de la ville par exemple pourront être proposées sans aucune obligation, aussi les parents qui ne souhaiteraient pas que leur enfant y participe doivent obligatoirement en informer le professeur le plus tôt possible à chaque nouveau projet. Il sera demandé une petite participation forfaitaire de 10 euros maximum pour l'aide aux costumes parfois en fonction des projets.

Lors des spectacles, cours et autres manifestations de l'école de danse des photographies ou vidéos pourront être prise de l'ensemble des élèves et utilisées par l'association et ses partenaires (expositions, site internet, book de l'école de danse, publicité, télévision et autres) si pour des raisons personnelles cela vous incommoderait veuillez en faire part par écrit à la présidente de l'association dès l'inscription.

Article 5 : « Responsabilités de l'Association »

L'association ne sera pas tenue responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration des objets personnels dans le sac des élèves durant avant et après les séances ou représentations.

Les élèves sont sous la responsabilité de l'association pendant la durée du ou des cours ou ils sont inscrits uniquement. L'Association n'est pas responsable de l'élève avant et après l'horaire de son cours. Toutefois le trajet à pied de l'école d'Averton au studio des cours de danse dans l'ancienne école d'Averton sera encadré bénévolement si besoin, sous la responsabilité civile et individuelle de l'enfant et de ses parents, par le professeur pour le groupe des éveils Ballet de 16h40. Le relevé des présences ou absences sera fait en début de chaque cours et aucun élève ne pourra quitter son cours avant la fin de l'heure sauf à titre exceptionnel après en avoir informé le professeur et si un autre adulte majeur vient chercher l'enfant mineur.

Toute personne inscrite (et le tuteur légal) aux activités de l'association a pris connaissance du règlement intérieur ci-dessus et s'engage à le respecter sous peine d'annulation de l'inscription sans remboursement, ou de non-participation à des manifestations proposées par l'association ou aux cours.

La présidente de l'Association « TRACES D'ARTS », Madame TRACE EVA
Mise à jour et règlement intérieur validé le 1^{er} juin 2026 par le bureau de l'Association

Lu et approuvé

Date et signature du tuteur responsable de l'élève